

RESTAURATION PERMIS D'EXPLOITATION

OBJECTIFS

- Cette formation obligatoire est dispensée par Opus Formation, agréé par le Ministère de l'Intérieur: n° NOR IOCD 1121952A (nouvelle réglementation en date du 10 août 2011).
- Public : Les exploitants créateurs ou repreneurs d'entreprises du secteur des Hôtels-Cafés-Restaurants-Discothèques se doivent d'obtenir au préalable le Permis d'Exploitation, afin de pouvoir effectuer la déclaration de licence en Mairie et rendre ainsi opérationnel leur entreprise.

CONTENU

- Module 1 : Le cadre légal du permis d'exploitation
- Module 2 : Animation à l'intérieur des débits de boissons et promotion

INFOS PRATIQUES

Documentation : Exercices pratiques, vidéos et supports pédagogiques

Prérequis : Aucun

Durée : 1 jour ou 3 jours

Publics concernés : Salariés, TNS, demandeurs d'emploi

